



Mme Laure BECCUAU
Procureure de la République de Paris
Tribunal judiciaire de Paris
Parvis Robert Badinter
75859 Paris Cedex 17

Paris, le 12 février 2026

**Objet : signalement d'un délit de diffusion de fausse nouvelle –
Propos frauduleusement imputés à Mme Francesca ALBANESE**

Madame la Procureure de la République,

Le 10 février 2026, plusieurs députés du groupe parlementaire Renaissance ont adressé une lettre (pièce jointe 1) à M. Jean-Noël BARROT, ministre de l'Europe et des Affaires étrangères. Ils y dénoncent le fait que lors d'une interview accordée lors d'un forum organisé à Doha le 7 février par la chaîne Al Jazeera, Mme Francesca ALBANESE, rapporteuse spéciale des Nations Unies sur les territoires palestiniens, aurait qualifié Israël d'« *ennemi commun de l'humanité*. »

Pourtant, le simple visionnage de l'interview donnée par Mme ALBANESE montre que celle-ci n'a jamais prononcé cette phrase, comme cela a été rapporté par les cellules de fact-checking de plusieurs organes de presse¹. Voici la retranscription fidèle des paroles exactes prononcées par Madame ALBANESE, qui n'ont rien à voir avec celles qui lui ont été prêtées :

« Le fait qu'au lieu d'arrêter Israël, la plupart des pays du monde l'ont armé, lui fournissant des excuses politiques, un appui politique, un soutien financier et économique, c'est un défi. Le fait que la plupart des médias dans le monde occidental amplifient le discours pro-apartheid, le narratif génocidaire, c'est un défi. Et en même temps c'est aussi une opportunité. Car si le droit international a été poignardé en plein cœur, il est également vrai que jamais auparavant la communauté internationale n'a connu les défis auxquels nous sommes tous

¹ B. M., « La rapporteuse de l'ONU pour les territoires palestiniens a-t-elle vraiment dit qu'Israël était « l'ennemi commun de l'humanité » ? », *Le Parisien*, 11 février 2026 ; Anthony Berthelier, « Passe d'armes entre Francesca Albanese, porte-voix des Palestiniens à l'ONU et des élus français, on vous raconte », *Huffpost*, 11 février 2026.



confrontés, nous qui ne contrôlons pas d'importants capitaux financiers, ni d'algorithme, ni d'armes. Nous voyons maintenant que l'humanité a un ennemi commun, et que le respect des libertés fondamentales est la dernière voie pacifique, le dernier outil pacifique dont nous disposons pour recouvrer notre liberté. » Il est évident qu'à aucun moment Israël n'est désigné comme un ennemi commun de l'humanité.

Il est important de préciser que l'envoi de la lettre des députés Renaissance au ministre est intervenu après que, sur le réseau social X, plusieurs comptes ont relayé la fausse nouvelle à partir du 8 février. Tel est notamment le cas des comptes de Mme Caroline Yadan, première signataire de la lettre (pièce jointe 2) et de Mme Shannon Seban (pièce jointe 3). Leurs posts s'appuyaient sur extraits partiels de l'intervention de Mme ALBANESE diffusés le 8 février sur les réseaux sociaux par l'organisation UN Watch, dirigée par M. Hillel NEUER, sous une forme tronquée ne restituant ni le contexte ni l'intégralité des propos tenus. Malgré la diffusion ultérieure de la vidéo intégrale de l'interview le 9 février sur le compte de Mme Francesca Albanese (pièce 4), dont les deux intéressées ont pris connaissance (pièces jointes 5 et 6), ces dernières ont persévéré dans leurs affirmations fallacieuses.

Pour rappel, l'article 27 de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse prévoit que « **la publication, la diffusion ou la reproduction, par quelque moyen que ce soit, de nouvelles fausses, de pièces fabriquées, falsifiées ou mensongèrement attribuées à des tiers lorsque, faite de mauvaise foi, elle aura troublé la paix publique, ou aura été susceptible de la troubler, sera punie d'une amende de 45 000 euros.** »

Il apparaît que tous les éléments constitutifs de cette infraction sont, en l'espèce, caractérisés, puisque :

- (1) il est avéré que les propos prêtés par les députés signataires de cette lettre litigieuse n'ont jamais été tenus par Mme ALBANESE. La consultation de l'interview originale permet de constater sans ambiguïté l'inexistence des déclarations qui lui sont imputées, lesquelles procèdent d'une pure fabrication, constitutive d'une fausse nouvelle au sens de la loi pénale ;
- (2) la diffusion de cette fausse nouvelle, portant sur un sujet d'une telle sensibilité diplomatique et géopolitique, et visant une personnalité de premier plan déjà exposée à de nombreuses menaces, est manifestement de nature à provoquer un trouble important à l'ordre public. Ce risque s'est d'ailleurs concrétisé lorsque, le 11 février, le ministre de l'Europe et des Affaires étrangères a publiquement appelé, à la tribune de l'Assemblée nationale, à la démission de Madame ALBANESE, en se fondant



expressément sur cette information mensongère, contribuant ainsi à sa diffusion et à son amplification institutionnelle ;

- (3) il est unimaginable que les députés signataires de cette lettre, alertés sur le caractère imaginaire des propos prêtés à Mme ALBANESE depuis au moins le 9 février, et astreint en tant que parlementaires à un devoir d'exemplarité, de prudence et de rigueur, n'aient pas pris la précaution de visionner l'interview litigieuse avant d'adresser leur lettre au ministre. Ils ne pouvaient ignorer l'inexactitude manifeste des faits qu'ils dénonçaient, de sorte que leur mauvaise foi est pleinement caractérisée. Il est donc possible de relever une intention délibérée de relayer une information qu'ils savaient ou ne pouvaient ignorer être fausse, établissant ainsi l'élément intentionnel de l'infraction. Il en va de même pour les autres organisations et personnalités, dont UN Watch et Mme Shannon SEBAN, ayant colporté le mensonge en connaissance de cause.

JURDI insiste sur le fait que la diffusion de cette fausse nouvelle s'inscrit manifestement dans un seul et unique but : faire taire celles et ceux qui dénoncent les crimes internationaux commis à Gaza et en Cisjordanie, quitte à leur attribuer des propos fallacieux pour ternir injustement leur réputation.

JURDI relève, par ailleurs, que cette diffusion s'inscrit dans un contexte de tensions extrêmes et de recrudescence des discours de haine, dans lequel l'attribution de tels propos est susceptible d'alimenter des sentiments d'hostilité et de stigmatisation, exposant directement la personne visée à un risque accru d'atteintes, ce qui aggrave encore la portée et la dangerosité de la fausse nouvelle diffusée, ainsi que le risque de trouble à l'ordre public.

Une telle pratique, qui constitue un délit et relève à ce titre de votre domaine d'intervention, est à la fois délétère pour le débat public et dangereuse pour les personnes diffamées. Il est donc particulièrement important que vous donniez suite à ce signalement.

JURDI se tient naturellement à votre disposition pour échanger sur ce sujet.

Le Président
Patrick ZAHND

Association des Juristes pour le Respect du Droit International (JURDI)

Association déclarée « Loi 1901 »

SIREN 931 075 238 * RNA W751274929

jurdi.asso@proton.me

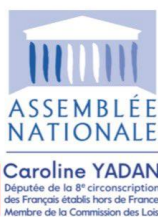


Pièces jointes :

- Pièce 1 : lettre des députés du 10 février 2026 dénonçant des propos imaginaires au ministre de l'Europe et des Affaires étrangères ;
- Pièce 2 : capture-écran d'un post publié le 8 février 2026 sur le compte officiel X de Mme Caroline YADAN, faisant apparaître entre guillemets la phrase faussement prêtée à Mme Francesca ALBANESE « Israël est l'ennemi commun de l'humanité » ;
- Pièce 3 : capture-écran d'un post publié le 8 février 2026 sur le compte officiel X de Mme Shannon SEBAN, faisant apparaître entre guillemets la phrase faussement prêtée à Mme Francesca Albanese « Israël est l'ennemi commun de l'humanité » ;
- Pièce 4 : capture-écran d'un post publié le 9 février 2026 sur le compte officiel X de Mme Francesca ALBANESE, mettant en libre accès l'intégralité de son interview du 7 février ;
- Pièce 5 : capture-écran d'un post publié le 10 février 2026 sur le compte officiel X de Mme Caroline YADAN, indiquant qu'elle a visionné l'intégralité de l'interview avant l'envoi de la lettre ;
- Pièce 6 : capture-écran d'un post publié le 9 février 2026 sur le compte officiel X de Mme Shannon SEBAN , indiquant qu'elle a visionné l'intégralité de l'interview.



Pièce 1



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Monsieur Jean-Noël BARROT
Ministre de l'Europe et des Affaires étrangères
37 quai d'Orsay
75700 Paris 07 SP

Paris, le 10 février 2026

Monsieur le Ministre,

Par courrier en date du 28 mars 2025, dont vous trouverez copie ci-jointe, nous vous faisons part de notre vive inquiétude quant au maintien du mandat de Mme Francesca Albanese en tant que Rapporteuse spéciale pour les territoires palestiniens, au sein du Conseil des droits de l'homme des Nations unies. Nous vous appelions alors à vous opposer, au nom de la France, à son renouvellement.

Cette démarche était fondée sur de nombreuses prises de position publiques de Mme Albanese, marquées par une rhétorique radicale, des comparaisons inappropriées et une posture systématiquement à charge contre l'État d'Israël, au détriment de la crédibilité, de l'impartialité et de la légitimité de son mandat onusien. Elle s'appuyait également sur des propos relevant explicitement de l'antisémitisme.

Or, Mme Albanese, pourtant investie d'un mandat censé promouvoir et défendre le droit international, vient de réitérer de tels propos.

Le 7 février dernier, lors d'un forum organisé par Al-Jazeera à Doha (Qatar), en présence notamment de Khaled Mechaal, dirigeant du Hamas, et de M. Abbas Araghchi, ministre iranien des Affaires étrangères, elle a désigné Israël comme ennemi commun de l'humanité.

L'accusation consistant à désigner les Juifs – ou l'État juif – comme ennemis de l'humanité constitue l'un des ressorts les plus anciens et les plus constants de l'antisémitisme. Ces propos ne relèvent pas de la liberté d'opinion : ils s'inscrivent dans une vision complotiste qui érige l'État d'Israël en incarnation du mal absolu, en principe corrupteur contre lequel l'humanité devrait s'unir.

Mme Albanese diffuse ainsi, sans ambiguïté, une rhétorique de nature éliminationniste, reprenant des schémas idéologiques portés par les mouvements islamistes aux côtés desquels elle s'exprime, en utilisant l'appel à la disparition d'un État comme vecteur de mise en danger des Juifs du monde entier.

Il s'agit, en l'espèce, de l'une des formes de l'antisémitisme contemporain défini par l'Alliance Internationale pour la mémoire de l'Holocauste (IHRA). La gravité de ces propos est accrue par le fait qu'ils sont tenus sous couvert d'un mandat

126 rue de l'Université - 75355 - Paris 07 SP
caroline.yadan@assemblee-nationale.fr

Association des Juristes pour le Respect du Droit International (JURDI)

Association déclarée « Loi 1901 »

SIREN 931 075 238 * RNA W751274929

jurdi.asso@proton.me



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

onusien, lequel confère à leur auteure une légitimité institutionnelle et une audience internationale.

Une telle situation engage la responsabilité de la communauté internationale, qui ne peut rester silencieuse. Elle engage tout particulièrement celle de la France, qui ne saurait se taire dans un contexte international marqué par une recrudescence alarmante de l'antisémitisme, et alors même que la défense du droit international humanitaire demeure un enjeu majeur de notre action diplomatique.

C'est pourquoi nous vous demandons solennellement, Monsieur le Ministre, d'œuvrer afin que des sanctions soient prises à l'encontre de Mme Francesca Albanese et qu'elle soit déchue de tout mandat onusien avec effet immédiat. Il en va de l'intégrité morale et institutionnelle des Nations unies, comme de la responsabilité politique et morale de la France.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos salutations distinguées.

Signataires :

- **Caroline Yadan**, députée de la 8^e circonscription des Français établis hors de France
- **Olivier Becht**, député de la 5^e circonscription du Haut-Rhin
- **Élisabeth Borne**, députée de la 6^e circonscription du Calvados
- **Éric Bothorel**, député de la 5^e circonscription des Côtes-d'Armor
- **Stéphane Bouchou**, député de la 3^e circonscription de la Vendée
- **Jean-René Cazeneuve**, député de la 1^{re} circonscription du Gers
- **Yannick Chenevard**, député de la 1^{re} circonscription du Var
- **Nathalie Coggia**, députée de la 5^e circonscription des Français établis hors de France
- **François Cormier-Bouligeon**, député de la 1^{re} circonscription du Cher
- **Julie Delpech**, députée de la 1^{re} circonscription de la Sarthe
- **Nicole Dubre Chirat**, députée de la 6^e circonscription du Maine-et-Loire
- **Moerani Frébault**, député de la 1^{re} circonscription de la Polynésie française
- **Anne Genetet**, députée de la 11^e circonscription des Français établis hors de France
- **Sandro Gozi**, député européen italien
- **Guillaume Gouffier Valente**, député de la 6^e circonscription du Val-de-Marne
- **Olivia Grégoire**, députée de la 12^e circonscription de Paris
- **Sébastien Huyghe**, député de la 5^e circonscription du Nord
- **Catherine Ibled**, députée de la 13^e circonscription de Paris
- **Jean-Michel Jacques**, député de la 6^e circonscription du Morbihan
- **Guillaume Kasbarian**, député de la 1^{re} circonscription d'Eure-et-Loir
- **Brigitte Klinkert**, députée de la 1^{re} circonscription du Haut-Rhin
- **Daniel Labaronne**, député de la 2^e circonscription de l'Indre-et-Loire
- **Michel Lauzzana**, député de la 1^{re} circonscription du Lot-et-Garonne
- **Vincent Ledoux**, député de la 10^e circonscription du Nord
- **Constance Le Grip**, députée de la 6^e circonscription des Hauts-de-Seine
- **Christine le Nabour**, députée de la 5^e circonscription de l'Ille-et-Vilaine
- **Brigitte Liso**, députée de la 4^e circonscription du Nord

126 rue de l'Université • 75007 • Paris
Courriel : caroline.yadan@assemblee-nationale.fr

Association des Juristes pour le Respect du Droit International (JURDI)

Association déclarée « Loi 1901 »

SIREN 931 075 238 * RNA W751274929

jurdi.asso@proton.me

Pièce 2



Pièce 3



Association des Juristes pour le Respect du Droit International (JURDI)

Association déclarée « Loi 1901 »

SIREN 931 075 238 * RNA W751274929

jurdi.asso@proton.me

Pièce 4

 **Francesca Albanese, UN Special Rappo...**  @Francesk... · 9 févr.  ...

My full AJ Forum speech last week: the common enemy of humanity is THE SYSTEM that has enabled the genocide in Palestine, including the financial capital that funds it, the algorithms that obscure it and the weapons that enable it.



896 8 k 20 k 588 k  



Pièce 5



Association des Juristes pour le Respect du Droit International (JURDI)

Association déclarée « Loi 1901 »

SIREN 931 075 238 * RNA W751274929

jurdi.asso@proton.me

Pièce 6



Shannon Seban  @ShannonSeban · 9 févr.

C'est quoi ça @CaronAymericoff ? Voici l'extrait dans son intégralité.

Cessez d'être de mauvaise foi et de jouer sur les mots, ça en devient plus que pathétique et risible.



Aymeric Caron  @CaronAymericoff · 9 févr.

Je vous le redemande @ShannonSeban : publiez la vidéo non coupée des propos que vous attribuez à @FranceskaAlbs, tout comme Yadan le CRIF et tous les soutiens du génocide des Palestiniens.

Publiez cette vidéo ou alors vous prouverez, une fois de plus, que vous êtes une bande de x.com/shannonseban/s...

306

164

878

115 k

